

## **Déclaration de résidence fiscale - Personne morale**

### **Échange Automatique d'Informations**

Les banques françaises sont tenues de collecter auprès de leurs clients des informations relatives à leur situation fiscale, dans le cadre de la réglementation sur l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales\*.

Quel que soit votre pays de résidence fiscale, vous devez nous transmettre une attestation de résidence fiscale en indiquant votre Numéro d'Identification Fiscale (NIF), si le pays en délivre un\*\*.

Pour les sociétés résidentes fiscales françaises, le numéro fiscal (NIF) correspond au numéro de SIREN.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter la déclaration de résidence fiscale jointe (valant auto-certification\*\*\*) et nous la transmettre par l'un des moyens suivants :

- par courrier à votre caisse/agence
- lors de votre prochaine visite en caisse/agence

Par la suite, si vous changez de situation (résidence fiscale, dénomination, forme juridique, nouveau bénéficiaire effectif, etc.), nous vous invitons à nous en informer au plus vite.

Selon votre Etat de résidence ou celui de l'un de vos bénéficiaires effectifs, nous pouvons être amenés à déclarer vos comptes financiers à l'administration fiscale française, qui transmettra ces informations à l'Etat concerné.

Nous nous engageons à traiter ces informations dans le strict respect de la réglementation et uniquement dans le but imposé par celle-ci.

\* Ces obligations résultent de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 et de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé par la France le 29 octobre 2014 (« Common Reporting Standard » ou « CRS »), et de l'article 1649 AC du Code Général des Impôts.

\*\*Pour obtenir la composition du NIF d'un pays, rendez-vous sur le site internet [www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759](http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759)

\*\*\* au sens de l'article 46 du décret 2016-1683 du 5 décembre 2016

**Déclaration de résidence fiscale - Personne morale**  
**Échange Automatique d'Informations**



*Si oui, veuillez cocher la catégorie correspondante :	<input type="checkbox"/> Active : <ul style="list-style-type: none"> <li>• société commerciale, une Organisation à But Non Lucratif, association,</li> <li>• société cotée en bourse ou liée à une société cotée en bourse</li> <li>• entité gouvernementale ou publique</li> <li>• organisation internationale</li> <li>• autre que celles listées et ne répondant aux critères de la société passive explicités ci-dessous.</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <input type="checkbox"/> Passive (société dont la part des revenus passifs représente <b>plus</b> de 50 % du total des revenus) Exemples : Société Civile, Holding immobilière, Entité d'investissement d'un État non partenaire... <u>Revenus passifs</u> : dividendes, intérêts, produits financiers, loyer/redevances autres que ceux tirés des revenus de l'exploitation, rente, montants reçus d'un contrat d'assurance-vie...  Dans ce cas, compléter la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle (ci-après les "Bénéficiaires effectifs") du titulaire du compte.
--	---

<b>Institution Financière (IF)</b>	
*A compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente :	<input type="checkbox"/> Institution Financière, Entité d'investissement dans un État/territoire <b>partenaire</b> à l'Échange <input type="checkbox"/> Institution Financière - autre
	<input type="checkbox"/> Cas particulier : Entité d'investissement dans un État/territoire <b>non partenaire</b> à l'Échange - cocher la case ENF Passive ci-dessus

Un glossaire est disponible sur demande auprès de votre conseiller habituel.

Le(s) Bénéficiaire(s) effectif(s):

Compléter les informations ci-dessous, si votre entité a une ou plusieurs personnes physiques détenant le contrôle en dernier lieu (bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des dispositions légales en matière de lutte anti blanchiment).

Nom	Prénom(s)	Adresse (rue, numéro, code postal et ville)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Lieu de naissance (pays et ville)	Pays de résidence fiscale	NIF En l'absence de NIF, préciser le motif

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente déclaration (valant auto-certification) sont exacts et conformes à la réalité et prends l'engagement d'informer la banque **au plus vite** de tout changement en fournissant une nouvelle déclaration mise à jour.

Fait à..... le.....

Représentant de la Personne Morale	Signature
Nom: ..... Prénom(s): ..... Qualité: .....	

Les données demandées ci-dessus doivent obligatoirement être complétées conformément aux articles 1649 AC du Code Général des Impôts et L 564-1 du Code Monétaire et Financier

Protection des données personnelles : Les données à caractère personnel recueillies par CREATIS, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatisé destiné à respecter les obligations fiscales en matière d'échange automatique d'information. Ce traitement est fondé sur le respect d'obligations réglementaires. Peuvent être destinataires de ces données, le responsable de traitement, le personnel habilité du réseau commercial et de la direction commerciale de la Banque, les autorités fiscales du ou des pays dans le(s)quel(s) sont tenus les comptes bancaires du titulaire. Dans le cadre de l'accord d'Echange Automatique d'Informations, ces autorités adresseront les informations recueillies aux administrations fiscales compétentes du ou des pays dans lesquels le titulaire est résident fiscal. Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre dossier. Ces informations sont destinées à CREATIS, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre dossier et sauf si vous vous y êtes opposés de prospection commerciale. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant, d'un droit d'opposition et de limitation aux traitements effectués par CREATIS ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale auprès du Service Consommateurs Creatis 59080 LILLE Cedex 9 ou par e-mail à [service-conso@creatis.fr](mailto:service-conso@creatis.fr).

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données ainsi que concernant les conditions d'exercice de vos droits, rendez-vous sur notre site internet rubrique « politique de protection des données ».

